

Conseil d'Administration du 13 mars 2023

Numéro de délibération : ODJ-2023/000099

Délibération n°2023/00099-1 relative à l'autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels au profit de Sorbonne Universités, portant sur l'immeuble sis 11 rue Pierre et Marie Curie, Paris 5ème

Vu le code de l'éducation ;
Vu l'article L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;
Vu la lettre du Recteur de la région académique d'Île-de-France du 09 février 2023 au président de l'Université Paris Nanterre ;

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre :

- autorise la signature d'une autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels au profit de Sorbonne Universités, pour les besoins de l'Institut Henri Poincaré, portant sur l'immeuble sis 11 rue Pierre et Marie Curie, Paris 5^{ème} (cadastré AC numéro 41), pour une durée de cinquante ans à compter de la signature et à titre gratuit ;

Fait à Nanterre, le 13 mars 2023

Le Président de l'Université Paris Nanterre

Philippe GERVAIS-LAMBONY



Conseil d'Administration du 13 mars 2023

Numéro de délibération : ODJ-2023/000099

Délibération n°2023/00099-2 relative à la délégation de pouvoir à la Chancellerie des universités de Paris, dans le cadre de l'occupation de l'immeuble sis 11 rue Pierre et Marie Curie, Paris 5ème

Vu le code de l'éducation ;
Vu l'article L2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;
Vu la lettre du Recteur de la région académique d'Île-de-France du 09 février 2023 au président de l'Université Paris Nanterre ;

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre :

- donne pouvoir à la Chancellerie des universités de Paris, représentée par le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de France, de convenir des modalités des contrats, de signer tout actes et pièces nécessaires et notamment permettant la publication au fichier immobilier des transferts de propriété entre universités et l'acte d'autorisation d'occupation du domaine public.

Fait à Nanterre, le 13 mars 2023

Le Président de l'Université Paris Nanterre


Philippe GERVAIS-LAMBONY

